



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 26 mars 2014 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, madame la conseillère Myriam Nadeau et messieurs les conseillers Maxime Tremblay et Martin Lajeunesse formant quorum du comité, sous la présidence de monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin.

Sont également présents, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, messieurs André Lambert, directeur général adjoint et Melvin Jomphe, directeur de cabinet et M^e Suzanne Ouellet, greffier.

Est absent, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président.

CE-2014-315

AUTORISER UN AJUSTEMENT DU COÛT DE SOUMISSION POUR UN MONTANT DE 122 568,43 \$ - CONSTRUCTION EDELWEISS INC. - RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE DU BOULEVARD MALONEY

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2013-835 du 22 mai 2013, adjugeait à la firme Construction Edelweiss inc. un contrat pour réaliser les travaux de réfection de la chaussée du boulevard Maloney au coût de 3 440 354,98 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2013-1588 du 3 octobre 2013, autorisait un ajustement au coût de soumission au montant de 207 630,34 \$ incluant les taxes, dans le cadre des travaux de réfection de la chaussée du boulevard Maloney portant le coût ajusté de ce contrat à un montant de 3 647 985,32 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme Construction Edelweiss inc. a déposé une demande de coûts supplémentaires pour des travaux réalisés lors du projet;

CONSIDÉRANT QUE la firme Quadrivium conseil inc., mandatée par la Ville pour la réalisation des plans et des devis et pour la surveillance des travaux, a analysé cette demande supplémentaire de l'entrepreneur et en recommande le montant de 122 568,43 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures considère que le montant demandé pour l'ajustement de coût est juste et raisonnable :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'ajustement du coût de soumission pour un montant total de 122 568,43 \$ incluant les taxes, dans le cadre des travaux de réfection de la chaussée du boulevard Maloney portant le coût du contrat à un montant de 3 770 553,75 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------------|---------------|---|
| 06-30730-021-28801 | 110 560,19 \$ | Divers travaux de réfection - Aménagement du réseau routier de Gatineau - Les boulevards Maloney, Gréber et de l'Hôpital |
| 04-13493 | 5 330,22 \$ | TPS à recevoir - Ristourne |
| 04-13593 | 6 678,02 \$ | TVQ à recevoir - Ristourne |

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mars 2014.

Adoptée

CE-2014-316

AUTORISER UN AJUSTEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR UN MONTANT DE 206 769,37 \$ - DESSAU INC. - RÉSERVOIR D'EAU POTABLE DE L'EST - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2007-1815 du 12 décembre 2007, mandatait la firme Dessau inc. pour un montant total de 461 497,50 \$ incluant les taxes, pour la préparation des plans et des devis ainsi que la surveillance des travaux avec résidence pour le projet de réservoir d'eau potable de l'est;

CONSIDÉRANT QUE la firme Dessau inc. a déposé une demande d'honoraires professionnels additionnels d'un montant de 301 169,79 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de négociation entre les parties, une entente a été conclue pour un ajustement maximal d'un montant de 206 769,37 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures considère que cette entente sur l'ajustement des honoraires professionnels comme étant juste et raisonnable :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'ajustement des honoraires professionnels d'un montant total et final de 206 769,37 \$ incluant les taxes, au contrat de la firme Dessau inc. dans le cadre du projet de réservoir d'eau potable de l'est portant le coût du contrat à un montant de 668 266,87 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------------|---------------|--|
| 11-70025-005-28802 | 186 511,81 \$ | Honoraires professionnels et de génie - Plan triennal d'immobilisation 2008 - Réservoir d'eau potable de l'est |
| 04-13493 | 8 991,93 \$ | TPS à recevoir - Ristourne |
| 04-13593 | 11 265,63 \$ | TVQ à recevoir - Ristourne |

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

| POSTE | DÉBIT | CRÉDIT | DESCRIPTION |
|--------------|---------------|---------------|---|
| 11-70025-002 | 178 567,96 \$ | | Honoraires professionnels et de génie - Plan triennal d'immobilisation 2008 - Aqueduc |
| 11-70025-005 | | 178 567,96 \$ | Honoraires professionnels et de génie - Plan triennal d'immobilisation 2008 - |
| Réservoir | | | d'eau potable de l'est |

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mars 2014.

Adoptée

CE-2014-317

AUTORISER UN AJUSTEMENT DU COÛT DE SOUMISSION POUR UN MONTANT DE 68 996,69 \$ DANS LE CADRE DU PROJET DU BASSIN DE RÉTENTION DU RUISSEAU DALTON-BERGERON - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2012-178 du 15 février 2012, adjugeait à la firme Pronex Excavation inc. un contrat pour la construction du bassin de rétention du ruisseau Dalton-Bergeron d'un montant de 2 774 127,43 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme CIMA+ s.e.n.c., mandatée par la Ville pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans et de devis ainsi que la surveillance des travaux avec résidences, recommande un montant de 68 996,69 \$ incluant les taxes, pour la réalisation de travaux supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE les délégations de pouvoir numéros 115407 et 119159 ont déjà été autorisées aux montants respectifs de 6 372,28 \$ et 13 590,05 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures considère que le montant demandé pour l'ajustement de coût est juste et raisonnable et en recommande l'approbation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 115407 et 119159 aux montants de 6 372,28 \$ et 13 590,05 \$ incluant les taxes;
- autorise l'ajustement du coût de soumission d'un montant de 49 034,36 \$ incluant les taxes, à la firme Pronex Excavation inc. dans le cadre du contrat pour la construction du bassin de rétention du ruisseau Dalton-Bergeron, portant ainsi le coût total des travaux de ce contrat à un montant de 2 843 124,12 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------------|----------------|---|
| 06-30444-002-28803 | 44 230,38 \$ | Réservoir d'eau potable et bassin de rétention - Bassin de rétention - Blanchette |
| 04-13493 | 2 132,39 \$ | TPS à recevoir - Ristourne |
| 04-13593 | 2 671,59 \$ | TVQ à recevoir - Ristourne |

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mars 2014.

Adoptée

CE-2014-318

DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - INTÉGRATION RE SOURCE - 312, RUE ST-LOUIS - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - STÉPHANE LAUZON

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Intégration Re Source a demandé d'être exempté des taxes foncières pour un immeuble situé au 312, rue Saint-Louis;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, cet organisme peut être exempté des taxes foncières, s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec, après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter des taxes foncières l'organisme Intégration Re Source pour l'immeuble situé au 312, rue Saint-Louis.

De plus, ce comité désire informer la Commission municipale du Québec, qu'à la suite d'une inspection de l'immeuble en date du 23 décembre 2013, il a été constaté que l'organisme Intégration Re Source n'occupait pas l'immeuble en raison de travaux de rénovations.

Adoptée

CE-2014-319

DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - SOUPE POPULAIRE DE HULL INC. - 183, RUE SAINT-RÉDEMPTEUR (297, BOULEVARD DES ALLUMETTIÈRES) - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Soupe populaire de Hull inc. a demandé d'être exempté des taxes foncières pour une partie de l'immeuble situé au 183, rue Saint-Rédempteur (297, boulevard des Allumettières);

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, cet organisme peut être exempté des taxes foncières s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec, après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter des taxes foncières, l'organisme Soupe populaire de Hull inc. pour une partie de l'immeuble situé au 183, rue Saint-Rédempteur (297, boulevard des Allumettières).

Adoptée

CE-2014-320

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-10 D'UN MONTANT TOTAL DE 327 135,69 \$ POUR LA PÉRIODE DU 6 AU 12 MARS 2014

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-10 d'un montant total de 327 135,69 \$ pour la période du 6 au 12 mars 2014.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mars 2014.

Adoptée

CE-2014-321

SUBVENTION DE 250 \$ - LUPUS GATINEAU - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre de Lupus Gatineau, à l'attention de monsieur Rémi St-Laurent, 108-B, avenue Gatineau, Gatineau, Québec, J8T 4J5, à titre de subvention pour l'organisme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------|----------------|---|
| 02-79936-972 | 100 \$ | Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions |

| | | |
|--------------|--------|---|
| 02-79942-972 | 100 \$ | Gilles Carpentier - Du Carrefour-de-l'Hôpital - Aménagement - Subventions |
| 02-79948-972 | 50 \$ | Martin Lajeunesse – De Buckingham - Aménagement - Subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mars 2014.

Adopté

CE-2014-322

SUBVENTION DE 700 \$ - LES DRAGONS ROUGES OUTAOUAIS POUR LE CHAMPIONNAT PROVINCIAL DE BOCCIA LES 7 ET 8 JUIN 2014 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 700 \$ à l'ordre de Les Dragons Rouges Outaouais, 141, rue des Montagnais, Gatineau, Québec, J9J 2M7, à titre de subvention pour le championnat provincial de boccia les 7 et 8 juin 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------|----------------|---|
| 02-79938-972 | 100 \$ | Denise Laferrière - De Hull-Wright - Aménagement - Subventions |
| 02-79942-972 | 150 \$ | Gilles Carpentier - Du Carrefour-de-l'Hôpital - Aménagement - Subventions |
| 02-79945-972 | 100 \$ | Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions |
| 02-79946-972 | 50 \$ | Jean Lessard - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions |
| 02-79947-972 | 100 \$ | Marc Carrière - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions |
| 02-79948-972 | 200 \$ | Martin Lajeunesse - De Buckingham - Aménagement - Subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mars 2014.

Adoptée

CE-2014-323

SUBVENTION DE 800 \$ - GALA MÉRITAS DE GATINEAU POUR LE GALA DU 30 AVRIL 2014 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 800 \$ à l'ordre du Gala Méritas de Gatineau, C.P. 1970, succursale de Hull, Gatineau, Québec, J8X 3Y9, à titre de subvention pour le Gala du 30 avril 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------|----------------|--|
| 02-79935-972 | 100 \$ | Jocelyn Blondin - Du Manoir-des-Trembles-Val-Tétreau - Aménagement - Subventions |
| 02-79942-972 | 100 \$ | Gilles Carpentier - Du Carrefour-de-l'Hôpital - Aménagement - Subventions |
| 02-79945-972 | 100 \$ | Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions |

| | | |
|---------------|--------|---|
| 02-79946-972 | 100 \$ | Jean Lessard - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions |
| 02- 79947-972 | 100 \$ | Marc Carrière - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions |
| 02-79937-972 | 100 \$ | Louise Boudrias - Du Parc-de-la- Montagne–Saint-Raymond - Aménagement - Subventions |
| 02-79940-972 | 100 \$ | Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions |
| 02-79944-972 | 100 \$ | Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mars 2014.

Adoptée

CE-2014-324 **SUBVENTION DE 450 \$ - CHEVALIERS DE COLOMB, CONSEIL 2880 POUR UNE ACTIVITÉ BÉNÉFICE LE 9 MAI 2014 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 450 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb, conseil 2880, 400, rue Raymond, Gatineau, Québec, J8P 5H4, à titre de subvention pour une activité bénéfice le 9 mai 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| Poste | Montant | Description |
|--------------|---------|---|
| 02-79944-972 | 250 \$ | Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions |
| 02-79945-972 | 150 \$ | Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions |
| 02-79946-972 | 50 \$ | Jean Lessard - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mars 2014.

Adoptée

CE-2014-325 **SUBVENTION DE 300 \$ - CHEVALIERS DE COLOMB, CONSEIL 9988 SAINTE-MARIA-GORETTI POUR LE BANQUET DU 25^e ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION DE L'ORGANISME LE 14 JUIN 2014 - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - STÉPHANE LAUZON**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ aux Chevaliers de Colomb, conseil 9988, Sainte-Maria-Goretti, 664, rue de Duberger, Gatineau, Québec, J8P 7R8, à titre de subvention pour le banquet du 25^e anniversaire de fondation de l'organisme le 14 juin 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|---------------|---------|---|
| 02- 79945-972 | 300 \$ | Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mars 2014.

Adoptée

CE-2014-326

SUBVENTION DE 950 \$ - FONDATION LANI POUR UN SPECTACLE BÉNÉFICE LE 5 AVRIL 2014 - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 950 \$ à l'ordre de la Fondation Lani, 17, rue des Fées, Gatineau, Québec, J9A 3M9, à titre de subvention pour un spectacle bénéfice le 5 avril 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------|----------------|---|
| 02-79938-972 | 50 \$ | Denise Laferrière - De Hull-Wright - Aménagement - Subventions |
| 02-79941-972 | 50 \$ | Myriam Nadeau - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions |
| 02-79942-972 | 300 \$ | Gilles Carpentier - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions |
| 02-79943-972 | 250 \$ | Daniel Champagne - Du Versant - Aménagement - Subventions |
| 02-79944-972 | 50 \$ | Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions |
| 02-79945-972 | 50 \$ | Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions |
| 02-79939-972 | 200 \$ | Cédric Tessier - De Limbour - Aménagement - Subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mars 2014.

Adoptée

CE-2014-327

SUBVENTION DE 250 \$ - FONDATION DU CENTRE DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE GATINEAU POUR L'ACTIVITÉ « LES RÊVES DE MONIQUE » LE 11 AVRIL 2014 - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre de la Fondation du Centre de santé et des services sociaux de Gatineau, 116, boulevard Lionel-Émond, Gatineau, Québec, J8Y 1W7, à titre de subvention pour l'activité « Les rêves de Monique » le 11 avril 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------|----------------|---|
| 02-79942-972 | 100 \$ | Gilles Carpentier - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions |
| 02-79944-972 | 50 \$ | Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions |
| 02-79945-972 | 100 \$ | Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mars 2014.

Adoptée

CE-2014-328

SUBVENTION DE 100 \$ - CONSEIL DES ARTS D'AYLMER POUR LA 59^e EXPOSITION ANNUELLE DU 4 AU 6 AVRIL 2014 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - MIKE DUGGAN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre du Conseil des arts d'Aylmer, C.P. 224, succursale Aylmer, Gatineau, Québec, J9H 5E5, à titre de subvention pour la 59^e exposition annuelle du 4 au 6 avril 2014.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------|---------|---|
| 02-79932-972 | 100 \$ | Mike Duggan - De Lucerne - Aménagement - Subventions |

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mars 2014.

Adoptée

CE-2014-329

CONFIRMER AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA FAUNE ET DES PARCS L'ENGAGEMENT DE LA VILLE DE GATINEAU À RESPECTER LES NOUVELLES EXIGENCES DE REJET ET DE DÉBORDEMENT POUR LE NOUVEAU POSTE DE POMPAGE SANITAIRE SUR LE CHEMIN INDUSTRIEL - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD

CONSIDÉRANT QU'un mandat a été octroyé à la firme CIMA+, par la résolution numéro CE-2013-457 du 27 mars 2013, pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour des services consultatifs, d'études préparatoires pour la préparation de plans et de devis préliminaires, définitifs et pour les documents d'appel d'offres, les services durant la construction ainsi que les services de gestion afin de mener à terme plusieurs projets municipaux pour un montant approximatif total de 2 069 477,57 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de la firme CIMA+ comprend le projet de développement industriel de l'Aéroparc, incluant la construction des services municipaux pour le prolongement de la rue Arthur-Fecteau et les nouvelles rues Louis-Bisson et Hervé-Simoneau, et que celui-ci est assujéti à un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE ce projet requière la construction d'un nouveau poste de pompage d'égout sanitaire entièrement séparé comprenant une surverse en cas d'urgence seulement;

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs a ajouté dernièrement de nouvelles exigences de rejet et de débordement lors de la présentation d'une demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour les stations de pompage;

CONSIDÉRANT QU'UNE résolution de la Ville est requise pour le dépôt de la demande confirmant les engagements de la Ville en matière de respect des nouvelles exigences de rejet et de débordement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité confirme au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs que la Ville s'engage à :

- respecter les nouvelles exigences de rejet et de débordement pour la surverse en cas d'urgence seulement du nouveau poste de pompage sur le chemin Industriel

- mettre en œuvre et effectuer le programme de suivi du nouvel ouvrage;
- transmettre les résultats au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire par l'entremise de l'application - Suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux;
- effectuer l'évaluation de la capacité du nouveau poste de pompage (étalonnage) après la mise en service de l'ouvrage et de retourner les fiches révisées au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

Adoptée

CE-2014-330

ENTENTE ENTRE LE SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE GATINEAU ET L'AÉROPORT EXÉCUTIF DE GATINEAU-OTTAWA CONCERNANT L'AGRANDISSEMENT ET LES OPÉRATIONS DU CHAMP DE TIR

CONSIDÉRANT QUE le Service de police de la Ville de Gatineau opère déjà un champ de tir situé sur le site de l'Aéroport exécutif Gatineau-Ottawa;

CONSIDÉRANT QUE les terrains de l'Aéroport exécutif Gatineau-Ottawa appartiennent à la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE les terrains de l'Aéroport exécutif Gatineau-Ottawa sont sous la gestion de la Corporation de l'Aéroport exécutif Gatineau-Ottawa, selon une entente entre la Ville de Gatineau et la Corporation de l'Aéroport exécutif Gatineau-Ottawa;

CONSIDÉRANT QU'un champ de tir sur le site d'un aéroport est une activité unique et non reliée à l'aéronautique;

CONSIDÉRANT QUE les parties se sont entendues pour l'agrandissement du champ de tir actuel;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent confirmer leur entente par écrit;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont la capacité et la qualité d'exercer tous les droits requis pour la conclusion et l'exécution de l'entente :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant, le greffier ou en son absence l'assistant-greffier et le directeur du Service de police à signer le protocole d'entente avec l'Aéroport exécutif Gatineau-Ottawa ayant pour objectif d'encadrer les paramètres du projet d'agrandissement et de clarifier les rôles et responsabilités de chacun relativement aux opérations du champ de tir.

Adoptée

CE-2014-331

RENOUVELLEMENT DE GRÉ À GRÉ POUR UN TERME DE 12 MOIS DU PORTEFEUILLE DES ASSURANCES RESPONSABILITÉ CIVILE, ADMINISTRATION MUNICIPALE ET AUTOMOBILE AINSI QUE LES ASSURANCES POUR DOMMAGES AUX BIENS, CHAUDIÈRES ET MACHINERIE ET ASSURANCE ACCIDENT AUPRÈS DE BFL CANADA INC. - 779 387 \$ - 1^{ER} JUIN 2014 AU 1^{ER} JUIN 2015

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire profiter d'une couverture d'assurances pour protéger ses biens et se protéger en cas de poursuite;

CONSIDÉRANT QUE l'article 573.1.2 de la Loi sur les cités et villes permet à une municipalité de reconduire sans appel d'offres les assurances en cours selon les mêmes garanties, et ce, pour un maximum de quatre termes annuels subséquents à l'année où elle est allée en appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2014-205 du 26 février 2014, autorisait le Service des finances à négocier de gré à gré le renouvellement du portefeuille des assurances des biens et des assurances des responsabilités, pour la période du 1^{er} juin 2014 au 1^{er} juin 2015, auprès du courtier au dossier BFL Canada inc., en autant que ce dernier soit disposé à consentir à la Ville des offres favorables par rapport aux conditions actuelles du marché;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a retenu la firme Consulrisk inc. pour aider la municipalité à gérer son portefeuille d'assurances et considérant la recommandation de cette dernière :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de renouveler de gré à gré pour un terme de 12 mois, le portefeuille des assurances responsabilité civile générale excédentaire, administration municipale et automobile ainsi que les assurances des biens, chaudières et machinerie ainsi que l'assurance accident (brigadiers et bénévoles) auprès de la firme BFL Canada inc. pour un montant de 779 387 \$ incluant les taxes.

De plus, il est résolu d'accepter de s'autoassurer au niveau de l'assurance de la fidélité des employés, de la perte d'argent et des valeurs négociables.

Le trésorier est autorisé à effectuer, au cours de la période couverte, les déboursés nécessaires en fonction de la variation reliée au volume des biens à assurer, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le contrat sera d'une durée de douze mois, soit du 1^{er} juin 2014 au 1^{er} juin 2015.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2015, le montant nécessaire pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

| POSTE | MONTANT | DESCRIPTION |
|--------------------|----------------|--|
| 02-19100-421-28804 | 185 601,91 \$ | Gestion des assurances - Assurances - Biens |
| 02-19100-422-28805 | 146 351,38 \$ | Gestion des assurances - Assurances - Responsabilité civile |
| 02-19100-423-28806 | 122 446,11 \$ | Gestion des assurances - Assurances - Véhicules |
| 02-19100-429-28807 | 2 556,27 \$ | Gestion des assurances - Autres assurances |
| 04-19100 | 322 431,33 \$ | Dépenses payées d'avance |

Un certificat du trésorier a été émis le 21 mars 2014.

Adoptée

CE-2014-332

SOUSSION 2014 SP 044 - GESTION DES BIENS SUR LE CARREAU SUITE À UN BREF D'EXPULSION PAR HUISSIER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Déménagement Diamant Royal 8 325 499 Canada inc. 1713, rue Atmec, unité 1, Gatineau, Québec, J8R 0E7, pour les services de gestion des biens sur le carreau suite à un bref d'expulsion par huissier, sur la base des prix par événement inscrits à la formule de soumission, pour un montant total approximatif de 513 363,37 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 26 février 2014, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de quatre ans prenant effet à compter du 1^{er} avril 2014.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-59300-499 - Entreposage - Biens mis sur le carreau - Autres services, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

De plus, ce comité autorise le trésorier à prévoir les fonds nécessaires aux budgets 2015, 2016 2017 et 2018 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mars 2014.

Adoptée

CE-2014-333

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR MICHEL LAFLAMME AU POSTE DE RESPONSABLE, VOIRIE, SECTEUR EST - DIVISION DE LA VOIRIE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de responsable, Voirie, secteur est (poste numéro STP-CAD-067 au plan d'effectifs des cadres) à la Division de la voirie du Service des travaux publics, selon les normes et pratiques en vigueur :

PRÉPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Michel Laflamme au poste de responsable, Voirie, secteur est (poste numéro STP-CAD-067 au plan d'effectifs des cadres) à la Division de la voirie du Service des travaux publics, sous la gouverne du chef de division, Voirie.

Le salaire de monsieur Michel Laflamme est établi à la classe 4, 7^e échelon de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Monsieur Michel Laflamme sera assujéti à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Michel Laflamme est assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service des travaux publics en conséquence.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30110-115 - Administration - Service des travaux publics - Réguliers - Non-syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mars 2014.

Adoptée

CE-2014-334

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR JEAN-CHRISTOPHE GANDUBERT AU POSTE DE RESPONSABLE, PARCS, PLEIN AIR ET INSTALLATIONS SPORTIVES - DIVISION DES INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de responsable, Parcs, plein air et installations sportives (poste numéro LSC-CAD-024 au plan d'effectifs des cadres) à la Division des installations sportives et récréatives du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Jean-Christophe Gandubert au poste de responsable, Parcs, plein air et installations sportives (poste numéro LSC-CAD-024 au plan d'effectifs des cadres) à la Division des installations sportives et récréatives du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, sous la gouverne du chef de la Division des installations sportives et récréatives.

Le salaire de monsieur Jean-Christophe Gandubert est établi à la classe 4, échelon 7 de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Monsieur Jean-Christophe Gandubert est assujéti à une période d'essai de douze mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Jean-Christophe Gandubert sera assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service des travaux publics en conséquence.

Les fonds seront pris à même le poste budgétaire 02-71010-115 - Direction des loisirs, des sports et du développement des communautés - Réguliers – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mars 2014.

Adoptée

CE-2014-335

OCTROI D'UN CONGÉ SANS SOLDE À L'EMPLOYÉ 111278 AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE l'employé 111278 du Service des travaux publics a formulé une demande de se prévaloir d'un congé sans solde d'une période de quatre mois débutant le 31 mars 2014 pour se terminer le 4 août 2014, conformément à l'article 11.10 de la convention collective liant la Ville et le Syndicat des cols blancs de Gatineau inc.;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme à la convention collective et fait l'objet d'une recommandation favorable de la part du Service des travaux publics et du Service des ressources humaines :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde à l'employé 111278 du Service des travaux publics un congé sans solde pour la période débutant le 31 mars jusqu'au 4 août 2014.

Adoptée

CE-2014-336

PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MADAME MANON DUPLESSIS AU POSTE DE TECHNICIEN, CULTURE ET LOISIRS - SOUTIEN INFORMATIQUE - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire d'autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à la prolongation de l'affectation temporaire de madame Manon Duplessis sera au-delà de la limite de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a nécessité de prolonger madame Manon Duplessis à titre de technicien, Culture et loisirs - Soutien informatique du Service des arts, de la culture et des lettres pour la période du 28 mars au 4 juillet 2014, mais ne pouvant excéder le 5 janvier 2015 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de prolonger l'affectation temporaire de madame Manon Duplessis à titre de technicien, Culture et loisirs - Soutien informatique du Service des arts, de la culture et des lettres du 28 mars au 4 juillet 2014.

Le salaire de madame Manon Duplessis est celui de la classe 7, 7^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-72010-132 - Direction des arts, de la culture et des lettres - Temporaires - Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mars 2014.

Adoptée

MAXIME PEDEAUD-JOBIN
Maire et président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif